



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 589 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 515 455 \$ ET UN EMPRUNT DE 515 455 \$ POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU PRESBYTÈRE ET DE L'ENSEMBLE DE MONUMENTS FUNÉRAIRES LOUIS CYR

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 2 mai 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 589 décrétant une dépense de 515 455 \$ et un emprunt de 515 455 \$ pour le projet de restauration du presbytère et de l'ensemble de monuments funéraires Louis Cyr.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 juin 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 20^e jour du mois de juin 2022.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier